

## Coronavirus : les fédérations émettent des conseils pour les artisans du BTP

[Vie des sociétés](#) | 20.03.20



Avec la crise sanitaire du coronavirus, les artisans et entrepreneurs du BTP se retrouvent perdus face aux indications contradictoires soumises par le gouvernement et les fédérations. Pour informer au mieux les professionnels du bâtiment, la FFB, la Capeb et l'OPPBTP émettent leurs recommandations.

Le coronavirus divise le gouvernement et les [fédérations du bâtiment](#), proposant chacun des consignes opposées. Pour aider au mieux les artisans à comprendre la situation et à les informer des dispositifs mis en place pour les aider, Jacques Chanut, Président de la FFB (Fédération Française du Bâtiment), dans une lettre ouverte, rassure les entrepreneurs et prévoit de les aider au travers de différents dispositifs. Sur le site Internet de la fédération, une page spécialement dédiée au coronavirus et à l'information des artisans a été créée ([à retrouver ici](#)), regroupant un guide complet, régulièrement mis à jour sur les bonnes pratiques

### ► Produits de la semaine



**Pompe à chaleur daikin 3 h ht haute température**

[DAIKIN](#)

[AIRCONDITIONING](#)

[FRANCE](#)

[En savoir plus](#)



[Documentation](#)



**Profilés pst gilgen anti-effraction à ...**



uniquement disponible pour les adhérents.

De leur côté, l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) et la Capeb (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) émettent également des conseils.

## Une lettre pour expliquer, rassurer

Dans sa lettre, Jacques Chanut admet la « *crise grave* » à laquelle font face les artisans. Il évoque des conséquences économiques « *d'ores et déjà très importantes* ». Le président de la FFB déclare ainsi : « *Sans céder à la peur ni à l'émotion, mais avec une détermination totale à faire le maximum pour la profession, je suis en contact permanent avec les ministres de la Transition écologique et Solidaire, de l'Économie et des Finances, du Travail et de la Cohésion des territoires afin d'obtenir des réponses précises aux interrogations des artisans et entrepreneurs du bâtiment.* »

Jacques Chanut s'est aussi mobilisé du côté des banques et établissements de crédits qui « *ont accepté un report jusqu'à six mois des remboursements de crédits, sans pénalités ou coûts additionnels* » pour les entreprises du bâtiment.

## Le guide pour affronter le coronavirus

Dans ce contexte, la FFB a publié un guide spécial. Sur une vingtaine de pages, les artisans peuvent trouver des informations utiles sur le virus, l'indemnisation et les contrats des salariés, ainsi que les incidences sur les marchés public et privés.

La première partie du guide porte sur le virus. Elle donne plusieurs informations sur son évolution depuis son arrivée en Chine, les initiatives sanitaires prises par la France mais aussi les bonnes pratiques à adopter en entreprises (lavages de mains réguliers, mouchoirs à usage unique, éviter le contact prolongé, port de masques). La [FFB](#) explique également les symptômes inquiétants et les dispositifs à mettre en place dans le cas où un employé reviendrait d'un pays à risques (mettre en place une quarantaine de 14 jours pour le salarié, éviter la proximité, surveiller la température corporelle).

La deuxième partie du guide porte sur « *les incidences sur le contrat de travail* », plus particulièrement sur l'obligation des entreprises de protéger la santé de leurs salariés, l'indemnisation des salaires des personnes ne pouvant pas se rendre au travail, le paiement des cotisations sociales et aussi les aménagements de travail. Le document précise qu'un salarié atteint du coronavirus est indemnisé par la Sécurité Sociale et que le gouvernement autorise un parent, dont l'enfant est atteint du Covid-19, à rester chez lui. Enfin la FFB précise que l'URSAAF et l'ACOSS mettent des dispositifs en place pour aider les entreprises à lutter contre les conséquences économiques induites par le Covid-19.

[En savoir plus](#)

[Documentation](#)



[Gamme de couleurs eurocolors](#)

[EUROCOUSTIC](#)

[En savoir plus](#)

[Documentation](#)





annonces gouvernementales, la FFB s'engage à compléter le document, et aider les artisans et entrepreneurs du BTP à y voir plus clair dans leurs démarches administratives.

## Les conseils de l'OPPBTP

L'OPPBTP émet aussi ses conseils. Elle demande aux entreprises de rédiger un PCA (Plan de continuité d'activité) « *incluant le volet santé-sécurité* » pour son personnel. Ce document permet aux entreprises d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les difficultés auxquelles elles font face « *et de définir les ressources nécessaires afin d'assurer le maintien des tâches essentielles* » à l'activité de l'entreprise.

Pour les entreprises dont l'activité continue, l'OPPBTP demande « *d'envisager des reports de certaines tâches* » quand les consignes de sécurité ne sont pas remplies. Il appelle aussi à repenser l'organisation des entreprises « *avec des postes de travail qui garantissent un éloignement minimum de 1 mètre entre les opérateurs* », en précisant que tous les gestes d'hygiène doivent être respectés.

Tout comme la FFB, l'OPPBTP met en place un service de renseignement : Préventionbtp En Direct.fr. Par chat, mail ou téléphone, les artisans et entrepreneurs sont invités à poser toutes leurs questions.

## Les informations de la Capeb

Sur son site Internet, la Capeb prévoit aussi une page entièrement dédiée aux informations nécessaires aux artisans. Elle propose une redirection vers le fonds de solidarité récemment mis en place, ainsi que les mesures de l'URSAFF. La Confédération redirige également les entrepreneurs et les salariés vers la partie Questions/Réponses du gouvernement et les sollicite à poser autant de questions qu'ils le souhaitent pour gérer au mieux cette crise.

La Confédération permet aux employeurs d'obtenir les informations sur le chômage partiel, qu'il soit adressé aux salariés ou aux apprentis du BTP. Enfin, comme la FFB, elle indique toutes les procédures relatives à l'allongement des délais de paiement et aux avis d'imposition.

J.B

Photo de une ©Adobe Stock

Redacteur



## Sur le même sujet



**Covid-19 : le grand tohu-bohu sur l'activité des**